

Sous la Présidence de Philippe RAPENEAU,

Présents : Ernest Auchart, Jean-Pierre Bavière, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Alain Cayet, Betty Contart, Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Raymond Kretowicz, Nicolas Kusmierk, Jacques Labalette, Louis Lambert, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Alain Prévost, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Thierry Spas, Daniel Tabary, Alain Van Ghelder.

Excusés : Nicole Canlers, Jean-Jacques Cotel (*pouvoir à Bernard Bronniart*), Daniel Damart, Michel Dollet (*pouvoir à Reynald Roche*), Marc Desramaut (*pouvoir à Thierry Spas*), Gérard Dué (*pouvoir à Daniel Tabary*), Eric Dufлот, Michel Flahaut, Sylvie Gorin (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Christiaen Hémar, Emmanuelle Lapouille, (*pouvoir à Maurice Soyez*), Jean-Claude Levis, Vincent Théry, Philippe Viard (*pouvoir à Raymond Kretowicz*), Michel Ziolkowski.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2016

Le compte-rendu de la séance comporte une erreur de rédaction, son approbation est reportée au prochain conseil dans l'attente d'une correction.

Délibération n°2017-02-01 – installation du conseil

Le Président fait lecture de la première délibération.

« Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est composé à compter du 1^{er} janvier 2017 de 3 membres adhérents représentant 165 579 habitants sur la base du recensement de la population municipale pour 2014.

La représentation au sein du Conseil Syndical est fixée par les statuts du SMAV à l'article 6 « Composition du Conseil Syndical ». La représentation est définie comme suit :

- 25 élus pour la Communauté Urbaine d'Arras,
- 8 élus pour la Communauté de Communes du Sud-Artois,
- 8 élus pour la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

soit 41 membres.

Les conseils des 3 établissements publics membres ayant procédé à la désignation nominative de leurs délégués respectifs, il vous est aujourd'hui proposé, compte tenu de ce qui précède et conformément aux dispositions des articles L. 2121-33, L. 5211-8 et L. 5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte de cette nouvelle représentation ».

Il procède à l'appel nominal des nouveaux délégués désignés pour siéger au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation et les invite à répondre « présent » à l'appel de leur nom.

Communauté Urbaine d'Arras :

- Jean-Pierre BAVIERE, *présent*
- Nicole CANLERS, *excusée*.
- Alain CAYET, *présent*
- Betty CONTART, *présente*
- Daniel DAMART, *excusé*
- Jean-Claude DESAILLY, *présent*
- Marc DESRAMAUT, *pouvoir à Thierry Spas*.

- Michel DOLLET, *pouvoir à Reynald Roche.*
- Éric DUFLOT, *excusé.*
- Sylvie GORIN, *pouvoir à Philippe Rapeneau.*
- Raymond KRETOWICZ, *présent*
- Nicolas KUSMIEREK, *présent*
- Emmanuelle LAPOUILLE FLAJOLET, *pouvoir à Maurice Soyez*
- Jean-Claude LEVIS, *excusé*
- Philippe MASTIN, *présent*
- Michel MATHISSART, *présent*
- Marie-Françoise MONTEL, *présente*
- Jacques PATRIS, *présent*
- Philippe RAPENEAU, *présent*
- Reynald ROCHE, *présent*
- Thierry SPAS, *présent*
- Vincent THERY, *excusé*
- Alain VAN GHELDER, *présent*
- Philippe VIARD, *pouvoir à Raymond Kretowicz*
- Michel ZIOLKOWSKI, *excusé*

Communauté de Communes du Sud-Artois

- Bernard BRONNART, *présent*
- Jean-Jacques COTTEL, *pouvoir à Bernard Bronniart*
- Dominique DELEPLACE, *présent*
- Gérard DUE, *pouvoir à Daniel Tabary*
- Michel FLAHAUT, *excusé*
- Christian HEMAR, *excusé*
- Alain PREVOST, *présent*
- Daniel TABARY, *présent*

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

- Ernest AUCHART, *présent*
- Damien BRICOUT, *présent*
- Jacques LABALETTE, *présent*
- Louis LAMBERT, *présent*
- Gérard NICOLLE, *présent*
- Michel SEROUX, *présent*
- Richard SKOWRON, *présent*
- Maurice SOYEZ, *présent*

✓ **Le Président** déclare les délégués installés dans leurs fonctions de membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation et nomme Marie-Françoise Montel, secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-02 – fixation du nombre de vice-présidents au Syndicat Mixte Artois Valorisation

Le Président fait lecture de la seconde délibération.

« En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci. »

Les statuts du SMAV adoptés par le Conseil Syndical le 16 décembre 2016 limite la composition du Bureau du SMAV à 13 membres dont le Président, ce qui réduit le nombre potentiel de Vice-présidents à 12.

Les Vice-présidents du SMAV assument d'importantes délégations qui correspondent à la conduite des process industriels de collecte et de traitements des déchets le tout majoritairement géré en régie, ainsi que des services logistiques et ressources telles les services « finances » « marchés publics » et « ressources humaines ».

Au vu de l'organisation administrative et technique du SMAV, il est proposé de nommer 6 Vice-présidents. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-03 – Election de 3 vice-présidents au Syndicat Mixte Artois Valorisation

Le Président fait lecture de la troisième délibération.

« **CONSIDERANT** la création à compter du 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Atrébatie, des Deux Source et de La Porte des Vallées.

CONSIDERANT que suite à la fusion repris ci-dessus, 3 postes de vice-présidents sont à renouveler.

Nous venons de fixer le nombre de Vice-présidents à 6, je vous propose donc de procéder à l'élection des 3 postes de Vice-présidents actuellement vacant.

Je vous informe que l'élection des vice-présidents se calque sur celle du président.

Par application de l'article L.2122-7 du CGCT, l'élection des vice-présidents a lieu à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose de nommer comme secrétaire de bureau de vote le secrétaire de séance, et lui adjoindre comme auxiliaires, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Arnaud DUCATEZ et Vincent REALI ainsi que Mme Sabine MANTEL, agents du SMAV.

Ensemble, ils procéderont, sous notre contrôle, aux opérations de vote ainsi qu'au dépouillement des différents scrutins.

Chaque votant doit au préalable retirer les bulletins de vote et l'enveloppe correspondante déposés sur la table prévue à cet effet près de l'isoloir, passer dans l'isoloir, voter puis signer la feuille d'émargement.

Seuls les détenteurs d'un pouvoir peuvent voter deux fois, étant précisé que le porteur du mandat remplira ses obligations à l'appel de la personne qu'il représente.

Je vous propose, pour des raisons de commodité pratique, de procéder à l'élection des 3 vice-présidents sous forme d'un « scrutin groupé » autrement appelé « scrutin plurinominal majoritaire sans liste bloquée », en précisant :

- d'une part, que vous disposez de la possibilité de rayer des noms et d'en ajouter d'autres, dans la limite du nombre de poste de VP ouverts ;
- d'autre part, qu'en cas de désaccord de la majorité des membres de l'assemblée, je n'imposerai pas ce mode de scrutin (arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nancy du 13 février 1997) »

• **Le Président** demande s'il n'y a pas d'opposition sur ce vote groupé. Il propose pour le poste de 1^{er} vice-président, pour le poste de 5^{ème} vice-président et pour le poste de 6^{ème} vice-président de reprendre les candidatures des 3 vice-présidents sortants afin qu'ils puissent continuer leur fonction qu'ils exerçaient de façon honorable. Il précise que cela va créer un déséquilibre de représentation par rapport au territoire. Cependant le mandat a été engagé de cette manière. Il souhaite donc accomplir la fin du mandat selon la même organisation. Lors du prochain mandat en 2020 ou si un poste devait se libérer, la représentation sera adaptée au territoire.

- **Le Président** propose donc :
 - 1^{er} vice-président : Monsieur Michel Seroux
 - 5^{ème} vice-président : Monsieur Maurice Soyez
 - 6^{ème} vice-président : Monsieur Damien Bricout

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autre candidature, il est ensuite procédé au scrutin.

Election du 1^{er} Vice-président

M. Michel SEROUX, Maire de HAUTE-AVESNES, délégué de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est candidat au poste de premier vice-président.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33	
A DEDUIRE :		Bulletins blanc
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	-0	Bulletins nuls
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	=33	
Majorité absolue	17	

M. Michel SEROUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 5^e Vice-président

M. Maurice SOYEZ, Maire de BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, délégué de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est candidat au poste de 5^e vice-président.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33	
A DEDUIRE :		Bulletins blanc
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	-0	Bulletins nuls
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	=33	
Majorité absolue	17	

M. Maurice SOYEZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^e Vice-président et a été immédiatement installé.

Election du 6^e Vice-président

M. Damien BRICOUT, Adjoint au maire de WARLUZEL, délégué de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, est candidat au poste de 6^e vice-président.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33	
A DEDUIRE :		Bulletins blanc
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	-0	Bulletins nuls
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	=33	
Majorité absolue	17	

M. Damien BRICOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^e Vice-président et a été immédiatement installé.

Délibération n°2017-02-04 – Composition du bureau du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Le Conseil Syndical a autorisé la fixation du nombre de Vice-présidents à 6 soit un bureau composé de 7 membres. Conformément à l'article 7 des statuts du SMAV, il est proposé que le bureau soit composé du Président et des Vice-présidents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-05 – Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe

✓ **Le Président** rappelle que l'organisation budgétaire du SMAV s'organise autour de 2 budgets, le budget principal ou budget collecte et le budget annexe ou budget valorisation.

Cette délibération acte le versement du budget collecte vers le budget valorisation d'une subvention exceptionnelle afin d'équilibrer ce dernier.

✓ **Le Président** indique que cette question d'équilibre des budgets devra être travaillée, comme risque de le préconiser la Chambre Régionale des Comptes. Il rappelle que le principal enjeu reste la TVA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-06 – Approbation du compte de gestion 2016

Délibération n°2017-02-07 – Compte administratif 2016 – Budget principal collecte 00 SMAV

Délibération n°2017-02-08 - Compte administratif 2016 – Budget annexe valorisation 01 SMAV

Délibération n°2017-02-09 – Affectation du résultat exercice 2016 – Budget principal collecte 00 SMAV

Délibération n°2017-02-10 - Affectation du résultat exercice 2016 – Budget annexe valorisation 01 SMAV

Ces délibérations sont consacrées au vote du compte administratif 2016, la parole est laissée au vice-président aux finances, Monsieur Michel Seroux.

« L'exercice 2016 se clôture avec un excédent globalisé de 4 790 517.34 €, ce qui est une bonne nouvelle par rapport à notre plan pluriannuel d'investissement. L'exercice 2016 se termine néanmoins avec un déficit de 2 281 161.19 €, ce qui explique par le mandatement sur l'exercice 2016, de nombreuses situations de paiement générées en 2015 et qui n'ont pas pu être payées sur 2015.

Notre compte administratif 2016 est en parfaite concordance avec le compte de gestion de notre comptable public, en l'occurrence, Madame Decroix. Notre gestion est saine et nous sommes encore au travail pour améliorer notre fonctionnement. Nous attendons d'ailleurs le rapport de la chambre régionale des comptes que nous utiliserons comme feuille de route afin d'améliorer notre gestion. Nous savons que nous aurons à travailler cette année sur la répartition de nos ressources sur nos 2 budgets et sur l'équilibre de notre politique tarifaire.

- *Tout d'abord, en ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement, les dépenses principales sont bien évidemment les dépenses de personnel avec 10 566 397 € soit 52 % des dépenses de fonctionnement hors charges financières. Les charges à caractère général ont représenté en 2016, 9 800 085 €. Elles sont essentiellement constituées des dépenses de traitement sous-traité avec nos partenaires Ecovalor, pour l'incinération des ordures ménagères, COVED pour l'enfouissement et Astradec pour la valorisation matière du plâtre et énergétique du bois. Ces dépenses de traitement ont représenté 4 788 822 € en 2016. Nous retrouvons également en dépense principale l'achat de carburant pour 918 501 €, l'entretien et la réparation des véhicules et engins pour 650 109 € ou encore la location de véhicules pour 771 735 €. Les charges financières ont représenté 580 599 €.*
- *Nous réussissons à contenir comme prévu nos dépenses de fonctionnement comme le prévoit le plan pluriannuel d'investissement.*
- *Les investissements ont représenté 10 757 596 € en 2016, ce qui est un record et une limite pour notre établissement. Les dépenses d'investissement ont été les suivantes :*
 - *Le PTMB : 6 082 361.00 €*
 - *Le centre de valorisation multi filières : 1 498 088 €*
 - *Matériel de transport : 1 098 041 €*
 - *Aménagement de la plateforme de compostage : 301 035 €*
 - *Centrale de pesage : 156 545 €*
 - *Conteneurs roulants : 135 503 €*
 - *Fourniture et pose de PAV : 218 146 €*
 - *Déchèterie de St Laurent et démarrage des projets Croisilles et Bertincourt : 165 813 €*
 - *Fourniture de colonnes à verre : 107 627 €.*

Le taux d'exécution a été de plus de 85 %.

- *Concernant les recettes de fonctionnement liées à la vente des matières, nous faisons 25 % de plus que le prévisionnel dans un contexte difficile et particulièrement tendu en matière de vente des sous-produits issus de recyclage. Mais la tendance est plutôt à la baisse. Les résultats économiques et les cours du cours du pétrole n'aident pas les marchés de recyclage. Il faut noter la diversification de production des services pour corriger certaines baisses structurelles. Par exemple, le tri et la revente de métaux non*

ferreux compensent la baisse du cours de l'acier. Les résultats des soutiens des éco-organismes sont stables et correspondent au prévisionnel. Nous obtenons pour la seconde année consécutive les soutiens au développement durable d'Eco-emballages.

Voilà, chers collègues, pour cette présentation synthétique du compte administratif de l'année 2016. Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions. »

✓ **Le Président** souhaite apporter un petit commentaire sur cette présentation du compte administratif. Il rappelle que l'année 2016 était riche en investissement lié évidemment pour une grosse partie, au projet de PTMB. Pour ce qui est d'Eco-emballages, il profite pour indiquer que, même si pour la deuxième année consécutive, le SMAV bénéficie du versement de la subvention au soutien durable, les relations restent compliquées. Il y aura des évolutions dans le temps, cependant actuellement il n'est pas possible de se satisfaire de l'organisation en place. Deux structures, d'une part le Centre National du Recyclage regroupant les collectivités en charge du traitement et de la collecte des déchets et Amorçage d'autre part, ont déposé un recours en référé contre la mise en place du nouveau barème.

Le Président remercie Michel Seroux pour sa présentation et se retire pour le vote du compte administratif.

L'ensemble des délibérations liées au compte administratif sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-11 – Décision modificative 1 – Budget annexe valorisation 01 SMAV

Il s'agit d'inscrire une recette supplémentaire provenant d'Eco-emballages d'un montant de 417 800 €.

✓ **Le Président** profite de cette délibération liée aux résultats et aux performances du SMAV, pour féliciter les services.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-12 – Création de postes

Cette délibération acte la création de 15 postes de catégorie C. Pour 13, il s'agit d'agents ayant réussi un examen professionnel ou bénéficiant d'un avancement de grade et d'un agent CUA qui a demandé sa mutation au SMAV. Le seul vrai poste créé correspond à un poste au service communication.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-13 – Création d'un poste de catégorie A – recrutement d'un attaché

Cette création de poste est directement liée au recrutement en cours d'un directeur administratif et financier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-14 – Suppression de postes

Cette délibération est en lien direct avec l'arrivée de la société SUEZ dans quelques semaines. Elle va assurer la montée en régime de l'usine de prétraitement des ordures ménagères. Les fonctions de pontier seront assurées directement par cette entreprise, c'est pourquoi il faut supprimer ce poste au sein du SMAV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-15 – Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).

✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** indique que le comptable public a besoin d'éléments précis sur le cadre d'emploi et le service concerné pour verser des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, c'est-à-dire les heures supplémentaires. Il s'agit plus d'une régularisation puisque le SMAV est plutôt engagé dans une démarche de diminution des heures supplémentaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-16 – transfert de propriété amiable d'un immeuble à titre onéreux à la Communauté de Communes du Sud Artois

Cette délibération approuve la vente d'un bâtiment situé 3 rue des Frères Coint à Bapaume pour un montant de 200 000 €. Il s'agit de l'ancienne caserne de pompiers de Bapaume que le SMAV avait reçu en dotation lors du transfert des biens du SMRB. La diminution concertée du prix de vente par rapport à l'estimation des Domaines

est possible du fait du caractère social du futur projet de la Communauté de Communes du Sud Artois, qui souhaite maintenir AIR dans les locaux. L'estimation initiale des Domaines était de 415 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-17 – Arbre de Noël 2017 – constitution d'un groupement de commandes

Cette délibération est relative à l'arbre de Noël mené conjointement par le SMAV et la CUA. Il s'agit de réaliser un groupement de commandes afin d'assurer la prestation pour les enfants (spectacle, cadeaux...).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2017-02-18 – Convention financière avec Histoire & Patrimoine.

Cette délibération concerne la fourniture et la pose de colonnes enterrées en lien avec le promoteur Histoire et Patrimoine, Cour de Verdun, qui réalise la réhabilitation de l'ancienne caserne Schramm. Il va participer à hauteur de 30 000 € pour l'installation de ces PAV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- ✓ **Monsieur Louis Lambert** demande pourquoi le SMAV ne demande pas la négociation des taux des prêts ceux-ci étant importants.
- ✓ **Monsieur Arnaud Ducatez** explique qu'il est prévu de relancer une négociation sur les emprunts. Celle-ci a déjà eu lieu en 2014. Mais à l'époque les indemnités étaient trop élevées, donc il n'y avait pas eu de suite.

La séance est levée à 19h20.